

Numéro 99 - Automne 2006



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Vaux, 8
4550 Nandrin
Tél. : 04.371.28.67

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://membres.lycos.fr/ppna>

Banque :

068-2318469-02

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-présidents :

Claude Delbrouck
Michel Van Harten

Secrétaire :

René Mawet

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membres :

Albert Cavicchia
Gabriel de Potter
Jean Fonzé
Serge Mottet
Luc Willems

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

<i>Éditorial</i>	3
<i>Environnement local</i>	
Herbicides : autorisés... ne veut pas dire obligatoires.....	4
<i>Poésie</i>	
So l'anciñ.....	5
<i>Événements</i>	
Journées du patrimoine : 9 et 10 septembre 2006	11
<i>Ça s'est passé près de chez vous</i>	
"Ils" les ont enlevés !	12
<i>Nous avons écrit</i>	
Bords de route nettoyés par le PPNa.....	14
Chemin de campagne envahi de hautes herbes	15
<i>Environnement</i>	
S.O.S., papillons en péril	17
<i>Environnement</i>	
Remise des "Prix Raïne", les Lézards.....	18
<i>Ici et ailleurs</i>	
Coût et performances du chauffage au bois	21
<i>Notre histoire locale</i>	
"Château-Gérard" pseudonyme de Villers-le-Temple (5)	21

Éditorial

Voici revenu le temps des promesses. Les différentes formations politiques se rappellent avec insistance à notre souvenir et surtout se souviennent de nous. Certains candidats poussent la candeur jusqu'à découvrir une règle élémentaire de politesse en vous saluant - cordialement - alors qu'ils vous ignoraient superbement auparavant. Ont-ils la naïveté de croire que nous sommes dupes ?

Un peu partout des travaux sont entrepris avec fébrilité, des inaugurations sont organisées avec battage médiatique dont l'objectif n'est autre que d'essayer de convaincre l'électeur que l'on tient au moins une partie de ses engagements.

Le PPNa est irréductiblement apolitique.

Soulignons que jamais aucune argumentation développée dans notre bulletin n'a été dirigée contre un parti politique communal, quel qu'il soit. Contrairement à ce que d'aucuns aimeraient le faire croire avec malignité, le PPNa n'est pas un accessoire d'un parti politique défini et seul l'intérêt porté au patrimoine communal dans son sens le plus large, unit ses membres, issus de tous les horizons politiques. Cela ne les prive évidemment pas de sens critique et ils désirent l'exercer en toute liberté quand ils le jugent bon.

Quoi qu'il en soit, le PPNa exprime le souhait que la prochaine majorité aura à cœur de préserver le patrimoine communal, en particulier notre cadre de vie, en veillant à réfréner les appétits "urbanisants" de certains, protégeant ainsi le caractère rural - déjà trop altéré - de nos villages.

Certaines circonstances ont retardé la parution de ce bulletin. À l'heure où vous lirez ces lignes, les jeux seront faits. Nos remarques demeurent. ■

Herbicides : autorisés... ne veut pas dire obligatoires



Vous l'aurez sans doute remarqué, en plusieurs endroits de la commune, les services de la voirie ont utilisé des herbicides sur les bords de route.

Précédemment, un arrêté interdisait l'usage de ce type de produit par les services publics, exception faite pour les surfaces empierrées ou pavées. Il semble que tout cela ne soit plus d'actualité. Aujourd'hui, certains désherbants sont permis.

On nous assure qu'il ne sont pas persistants : il faut retraiter tous les ans. Sont-ils pour autant inoffensifs pour l'homme ? Sûrement pas : celui ou celle qui pulvérise doit quand même porter un masque... Alors la question reste posée : un enfant qui jouerait dans l'herbe récemment traitée courrait-il des risques ? Ne faudrait-il pas un avertissement affiché sur les lieux ? Les prospectus ne donnent pas la réponse. À la réflexion, le mieux serait quand même d'utiliser ces produits le moins possible et de prendre un maximum de précautions. Même au risque d'affoler quelques citoyens, c'est mieux que de les empoisonner en secret.

Autorisé, ne veut pas dire obligatoire. Ce n'est pas parce qu'on peut, qu'on doit. En fait, pendant les années d'interdiction, on a bien vécu sans. Pour notre part, nous proscriirions tout herbicide là où une faux ou une débroussailleuse a accès. Exemple à Nandrin, rue du Tombeu, derrière les bulles à verre. Toute la bande de terrain qui longe la haie de hêtres a été aspergée. C'est pourtant plat et accessible à un outil manuel. Et le résultat n'est pas des plus heureux. Préférer à une bande herbeuse, éventuellement fleurie et en tous cas pleine d'insectes, l'actuel paillason grisâtre et nécrosé, c'est faire preuve d'un sens de l'esthétique pour le moins corrompu (et d'un total mépris pour la biodiversité). Nous espérons une conversion rapide des responsables. ■

So l'ancinî

par Jean-François Renkin

I-n-aveût-st-ine fîye è Condroz ine fwêrt vîye cinse.

C'esteût, â mitan dèl campagne, on grand rodje batumint qu'aveût l'air di s' sitârer â solo po rêstchâfer ses teûts et sès meûrs tot plakîs di moss'rès.

El coûr dèl cinse i-n-aveût-st-in' ancinî, wice qui les poyes, les canes, les âwes èt co traze sôrts di biesses tchantît, corît et brèyît â pus fwêrt, totes binâhes dè viquer et d'avu tos les djoûs a beûre et a magnî sins mây si fé nole ponne.

Al cwène dè stâ dèz vatches, Champagne, on gros neûr tchin, passéve si tims a sondjî.

Il esteût todîs bin pâhûle. Mins, qwand i moussève on bribeû èl coûr ou bin qwand l' facteur vinève, Champagne féve comme on démon po râyî s' tchinne èt cori lzî potchî â stoumac.

Mins c'est so l'ancinî qu'i féve drole !

I-n-aveût la dèz canes qu'estît totes fîres la qu'èles sèpît bin nèvî. Èles dimorît todîs totes èssonle a djâser inte di zèles di bagnes èt d' plonkets.

Dio, c'esteût ine sôrt di djîns a n' nin hâbiter avou !

Èles dimandît todîs del plêve, èt èlle èstît tot dreût mâles qwand c'est qu'on les louquîve roter avâ l' cour, eune po-drî l'aute, comme des feumes qui vont-st-a l'ofrande !

Adon, i-n-aveût li vî coq d'îne, qui n' dihève mây ine parole, et qui tot l' monde rêspèctève djustumint câse di çoula.

On d'hève qu'il aveût brâmint studî qwand 'l esteût djône.

Çou qu'i-n-a d'sûr, c'est qui deûs' treûs fîyes li djoû, si tièsse div'nève tot bleûve, tél'mint qu'i s' mâve'l've, tot seû, sins nole raison.

Onk qui n'esteût nin fîr, c'esteût Cadèt, li grand coq bateû, qu'esteût bwègne èt tot pèlaque sol tièsse.

Qwand c'est qu'i djâsève, c'esteût todîs dèz bates wice qu'il aveût stu, dèz côps qu'il aveût ramassé, èt dèz coqs qu'il aveût bouhî dju.

Il esteût todîs prêt' po raconter qui c'esteût lu qu'aveût batou po l' prumi côp Napolèyon, li pus fameûs coq del Hesbaye. C'esteût a ine bate a Fexhe.

Lu esteût rivnou avou in' oûy foû dèl tièsse. Mins Napolèyon aveût brait èt potchî foû dèl trèye tot d'sonn'té...

Il aveût bin bon dè raconter tot çoula, li grand Cadèt, èt dè dîre qui ç' djoû la, li cinsî, tot foûs d' lu, l'aveût bâhî pace qu'il aveût wadjî tot près d' cint pèces sor lu !

Mins li grand Cadèt aveût on toûrmint : c'èsteût dè veûy qui lès coqs d'oûy, al plèce di s' bate, passît leû tims a dè conçoûrs di tchant.

« Fât-st-assoti ! d'héve-t-i Cadèt, çou qu'on-z-èst-oblidjî dè veûy ! des coqs fé come des pinsons !... Fât-st-assoti, vormint !... »

Mins i n' trovêve persone po djâser d' tot çoula avou lu, pace qu'i volêve todîs vîrer po-z-avu dreût, èt qu'i n' polêve djâser longtims sins s' mâv'ler èt barboter.

A réze, i n'aveût mây avou qu'on camarâde : c'èsteût on gris canârd halé èt soûrdaud !

Les poyes èt totes les autès bièsses d'avâ l'cour avît p'tchî dè djâser avou l'rossê coq îtâliyîn, qu'èsteût si binamé, èt qui tchantéve si bin.

Ci-la dè mons, c'èsteût on coq di sôciété, èt qui sèpêve bin çou qu' c'èsteût dè viquer !

Pol djâsêdje, il esteût co pés qu'ine vîye covrêsse. Et d'vins lès concours wice qu'il aveût stu, il aveût ramassé saqwants pris avou s' bèle vwès.

Adon, il aveût si bin l' toûr, dê, mon Diu, avou lès djônès poyes ! I d'héve si bin : « Bondjoû, m' fêye, bondjoû poyon d'a meun'... » qui totes lès poyètes sintît leû p'tit coûr tot r'mouwé !

Qwand c'èst qui l'îtâliyîn potchîve sol tamon d'on tchâr po tchanter on boquêt, elle ni polît s' nâhi di l'ôr. Et po lzî fé plaisîr, il âreût falou qu'i tchantahe tote li djoûrnêye sins s' rispwêser.

Totes lès poyes estît sotes di lu. I-n-ava minme eune di zèles qui s'mêla dè tchanter ossi, po s' fé r'marquer. Mins l' cinsî qui l'oya, èt qu'aveût sogne di s' feume, twêrcha l' tièsse al pauve poye èt l' magna po dîner li dimègne d'après côp¹.

Et tos les djoûs s'passît insi so l'ancinî dèl vîye cinse.

On s' lèvéve tot timpe, èt l'îtâliyîn tchantéve dèdja, les canes si plaquît d' djurons, qui l'diale n'aveut nin co mètou s'bonète !

¹ Spot wallon :

Poye qui tchante, vatche qui torèle,

Feume qui hufèle :

Sègnes di quarèle !

On djoû, ons aprinda in grande novèle.

Cadèt l' bateû èt l' tchanteû îtâliyîn estît tos lès deûs toumés amoureûs del djône poye di Chine qu'èsteût si fire d'avu dès plomes so lès pates.

Pol tchanteû, tot l' monde comprindéve çoula.

Mins po Cadèt ? Vîs sot, va !... Totes les canes ni fit pus qui di s' moquer d' lu, èt di s' mète a rîre tot haut qwand i passève tot près d' zèles.

Li djône poye n'aveût dit awè ni nèni a nouk dès deûs, èt èlle aveût promètou dè lzî d'ner response divant totes lès autès bièsses li dimègne d'après.

On n'oyève pus djâser qui d' çoula tot avâ l' cour. Et on d'héve qui l' poye féve bin d' sès airs po s' décider, qu'èlle aveût totes lès tchances, èt qui portant èle ni valève nin mîs qu'ine aute, èt patati, èt patata... Enfin, tos messèges di djalos'rèye qui lès autès poyes tapît fouûs, pasqu' èlle estît sûres d'avance qui ci sèrèût li tchanteû qui sèrèût tchûsi, lu qu'aveût si bin l' tour dè dire : « Bondjoû, poyon d'a meun' ! »

Li dimègne d'après, i féve on bon p'tit solo bin djoyeûs, èt totes les poyes, les canes, èt les autès bièsses estît totes avâ l'ancène - sâf ine vîye grise poye qu'èsteût d'morèye è polî po plorer a si-âhe, la qui l'îtâliyîn n' l'aveût nin volou marier.

Elle estît totes rassonlêyes, èt l' poye di Chine alève dire quî qu'èle tchûsilève.

L'îtâliyîn, qu'èsteût sûr d'esse li fi, si t'nève tot fir, èt tchantève a s'alouwer l' linwe.

Li vî Cadèt, lu, s'aveût mètou èri d' lu, po n' nin avu l'idèye dè bouhî l' couz-â haut si rivâl qui féve tant di s' bètch !

Tot d'on côp, â moumint qui l' poye alève djâser, ons oya ine brèyâde sins parèye.

Totes les bièsses dârît d'vins lès stâs, d'vins l' polî, èl mohone, tos costés, po s' mète a houte.

C'èsteût on mohè qui v'nève di s' lèyî toumer so lès rins dèl poye di Chine, èt qui sayîve dèl touwer â pus vite divant d' l' èpwèrter.

Mins tot d'on côp, Cadèt is' dâra d'sus come on côp d'aloumîre. Et, avou s' bètch èt sès sporons, sol timps qui l' poyète is' savève tot près d' Champagne, li bateû tina tiesse â mohè, qui fourit bin oblidyî d'enne aler les pates vûdes et tot honteûs di s' veûy bate d'on coq.

Ine dimêye heûre après, qwand les biesses avît l' corêdje di s' risquer èl coûr, on r'trova l' tchanteû itâliyîin tot malâde di sogne - èt l' vîs Cadèt qui carêssîve li p'tite poye di Chine qui s'aveût décidé por lu.

Et l' pus bê dè djeû, c'est qu'i-n-ava pus nole poyète qui vola marier l' tchanteû, - mâgré qu'i d'héve si bin : « Bondjoû, poyon !... »

Li pauve coq tchanteû fourit-st-oblidjî di d' morer djône home tote si vèye.

Et come on djoû i s' plindève a Champagne di s' mâleûr, cicial lî responda :

- « Haw ! haw ! c'èst bin fait : ti féve trop d' tes imbaras avou t' musique ! ... »

Version française

Sur le fumier

Il y avait une fois, au Condroz, une fort vieille ferme.

C'était au milieu de la campagne, un grand bâtiment rouge qui semblait s'étirer au soleil pour réchauffer ses toits et ses murs tout plaqués de mousse.

Dans la cour de la ferme, s'élevait un fumier où les poules, les canes, les oies et encore treize sortes de bêtes, chantaient, couraient et piaillaient au plus fort, tout heureuses de vivre et d'avoir chaque jour à boire et à manger sans se donner aucune peine.

Au coin de l'étable des vaches, Champagne, un gros chien noir, passait son temps à songer.

Il était toujours bien tranquille. Mais quand un mendiant entrait dans la cour, ou le facteur, Champagne se démenait comme un beau diable afin de rompre sa chaîne et de lui sauter à la gorge.

Mais c'est sur le fumier que c'était plaisant !

Il y avait là des canes, toutes fières de savoir nager. Elles restaient toujours ensemble à parler de bains et de plonges.

Bref, c'était des gens à éviter. Elles demandaient sans cesse de la pluie et elles se fâchaient tout de suite quand on les regardait marcher, l'une derrière l'autre, comme des femmes qui vont à l'offrande. Puis il y avait le vieux dindon, qui ne disait jamais un mot, et que tout le monde respectait, justement à cause de cela.

On disait qu'il avait énormément étudié pendant sa jeunesse.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que deux à trois fois par jour, sa tête devenait toute bleue, tant il se fâchait, tout seul, sans nulle raison.

Un qui n'était pas fier, c'était Cadet, le grand coq de combat, borgne et pelé sur la tête.

Il ne parlait jamais que des rencontres auxquelles il avait pris part, des coups ramassés, des coqs jetés bas.

Il était toujours prêt à raconter que lui, le premier, avait battu Napoléon, le plus fameux coq de la Hesbaye. C'était à Fexhe, un jour de fête. Lui en était revenu avec un oeil pendant, mais Napoléon avait poussé d'horribles cris en sautant de l'enceinte, tout ensanglanté...

Il était heureux, le grand Cadet, de raconter cette bataille et de dire que ce jour-là, le fermier, tout hors de lui, l'avait embrassé parce qu'il avait gagné près de cent écus en paris !

Mais Cadet se tourmentait, de voir que les coqs d'aujourd'hui, au lieu de se battre, passaient leur temps à des concours de chant. « Faut-il "assotir" ! disait Cadet, ce qu'on est obligé de voir ! des coqs faire comme des pinsons !... Faut-il assotir, vraiment !... » - Mais il ne trouvait personne à qui parler de tout cela, parce qu'il voulait toujours avoir raison et qu'il ne pouvait parler longtemps sans se fâcher et grommeler.

Du reste, il n'avait jamais eu qu'un camarade, un canard gris, boiteux et sourd.

Les poules, et les autres bêtes, préféraient le coq roux italien, qui était si gentil et qui chantait si bien.

Celui-là, au moins, c'était un coq de société qui connaissait son monde.

Pour le caquetage, il était encore pire qu'une vieille couveuse. Et, dans les concours, il avait, avec sa belle voix, remporté quantité de prix.

Puis, il avait si bien le tour, da, mon Dieu, avec les jeunes poules ! Il disait si bien : « Bonjour fille, bonjour mon poussin » que les poulettes sentaient leurs petits coeurs tout remués !

Quand l'Italien sautait sur le timon d'un char pour chanter un morceau, elles ne pouvaient se lasser de l'entendre. Et pour leur faire plaisir, il aurait fallu qu'il chantât la journée entière sans se reposer. Toutes les poules étaient folles de lui. L'une d'elles se mêla même de chanter, aussi, pour se faire remarquer. Mais le fermier qui l'entendit, et qui avait peur de sa femme, tordit le cou à la pauvre poule et la mangea pour dîner le

dimanche d'après.¹

Tous les jours se passaient ainsi sur le fumier de la vieille ferme.

On se levait très tôt, et l'Italien chantait déjà, les canes se lançaient des injures que le diable n'avait pas encore mis son bonnet.

Un jour, on apprit une grande nouvelle.

Cadet, le combattant, et le chanteur italien étaient tous deux tombés amoureux de la jeune poule de Chine, si fière d'avoir des plumes sur les pattes.

Pour le chanteur, tout le monde comprenait cela.

Mais pour Cadet ? Vieux sot, va !... Les canes ne firent plus que se moquer de lui et se mettre à rire tout haut quand il passait près d'elles.

La jeune poule ne disait ni oui ni non à aucun des deux ; elle avait promis de leur donner réponse devant toutes les autres bêtes le dimanche suivant.

On n'entendait plus parler que de cela dans la cour. On disait que la poule faisait bien des manières pour se décider, qu'elle avait toutes les chances, et que, pourtant, elle ne valait pas mieux qu'une autre, et patati, et patata... Enfin, des propos de jalousie que les autres colportaient, étant sûres d'avance que le chanteur serait choisi, lui qui avait si bien le tour de dire : « Bonjour mon poussin ! ».

Le dimanche suivant, il faisait un bon petit soleil bien joyeux, et toutes les poules, les canes et les autres bêtes étaient sur le fumier, sauf une vieille poule grise restée au poulailler pour pleurer à son aise parce que l'Italien n'avait pas voulu l'épouser.

Elles étaient toutes rassemblées, et la poule de Chine allait dire qui elle choisissait. L'Italien, sûr d'être l'élu, se redressait fièrement et chantait à s'user la langue.

Le vieux Cadet, lui, s'était mis à l'écart, pour ne pas être tenté de jeter son rival, le croupion en l'air, son rival qui faisait tant de son bec.

Tout à coup, au moment où la poule allait parler, on entendit des gloussements affolés. Toutes les bêtes se réfugiaient dans les étables, le poulailler, la maison, de tous côtés, pour se mettre à l'abri.

¹ Diction wallon :
Poule qui chante,
Vache qui « torèle », [qui imite le taureau]
Femme qui siffle
Signe de querelle !

C'était un busard qui venait de se laisser tomber sur le dos de la poule de Chine et qui essayait de la tuer en hâte, avant de l'emporter.

Mais, soudain, Cadet se précipita sur lui, prompt comme la foudre. Et, avec son bec et ses éperons, pendant que la poulette se sauvait près de Champagne, le combattant tint tête à l'oiseau de proie qui fut bien obligé de s'enfuir les serres vides, tout honteux de se voir battu par un coq.

Une demi-heure après, quand les bêtes eurent le courage de se risquer dans la cour, on retrouva le chanteur italien malade de peur, et le vieux Cadet qui caressait la petite poule de Chine qui s'était décidée pour lui.

Et le plus beau du jeu, c'est qu'il n'y eut plus de poule qui voulût épouser le chanteur, - malgré qu'il sût si bien dire « Bonjour poussin !... »

Le pauvre coq chanteur fut obligé de rester célibataire toute sa vie. Et comme un jour il se plaignait à Champagne de son malheur, celui-ci lui répondit :

- « Houe ! houe ! C'est bien fait : tu faisais trop d'embarras avec ta musique !... »

■

Événements

Journées du patrimoine : 9 et 10 septembre 2006

Les Journées du patrimoine ont attiré beaucoup de visiteurs, en particulier le dimanche. D'autant plus que le temps estival fut un allié favorable.

En collaboration avec le Syndicat d'initiative de Nandrin, le PPNa a mis en valeur l'intérêt patrimonial



que constitue le vieux cimetière de Saint-Séverin qui, précisons-le, avait été nettoyé, pour l'occasion, par une équipe dynamique dirigée par le président du syndicat, notre ami Michel Van Harten.

Le Syndicat d'initiative présentait un montage audio-visuel exceptionnel sur le cimetière ainsi que sur l'église de Saint-Séverin tandis que le PPNa exposait diverses reproductions de documents historiques - fruits des recherches opiniâtres de son secrétaire, René Mawet - sur l'Ordre cistercien, à l'origine du prieuré de Saint-Séverin, ainsi que des reproductions de testaments anciens concernant des personnes inhumées dans le cimetière.

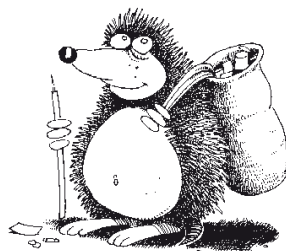
Des élèves de 5^e année primaire, classe de M. Éloi, firent office de guides naïfs et sympathiques, mais combien instructifs et efficaces. Il s'agissait en l'occurrence d'une belle et louable initiative pédagogique.

Dans le cadre paisible de la cour de l'ancienne demeure champêtre du Prince-Évêque Erard de Lamarck, devenue presbytère, mise à notre disposition par la Fabrique d'église, et à l'ombre de deux magnifiques châtaigniers plusieurs fois centenaires, les membres du Conseil d'administration du PPNa ont mis à la disposition des visiteurs un barbecue simple, certes, mais agrémenté d'un accueil chaleureux. ■

Ça s'est passé près de chez vous

"Ils" les ont enlevés !

Les panneaux installés par le PPNa pour signaler le ramassage des déchets le long de trois routes de Nandrin ont été enlevés et emportés.



Pendant les quelques jours qui ont précédé leur disparition, ils avaient été systématiquement arrachés et jetés au sol, mais replacés

par nos soins et même par un groupe de jeunes adolescents du Bois de la Croix Claire. Un comble ! Enfin des jeunes conscients de la valeur symbolique de notre action qui réagissent à une action imbécile qu'ils ne comprennent pas.

La situation dispersée sur le territoire communal des trois panneaux a tout de suite écarté radicalement l'éventualité d'un acte de vandalisme isolé. Après une brève enquête de notre part, il est apparu que les panneaux avaient été enlevés par ordre du pouvoir communal désireux de s'opposer à la "prolifération" anarchique de panneaux divers plantés "sur la voie publique" sans autorisation.

Un de nos panneaux était toutefois placé dans un terrain privé ! Qu'à cela ne tienne !

Il est lamentable de constater que l'on ne fasse pas la différence entre un écriteau annonçant une "java" quelconque, le mariage de Joseph et Josette ou les mérites de telles lingeries fines et d'autre part une démarche visant à sensibiliser - en appui de l'action communale - les habitants de nos villages au respect de leur environnement.

Quoi qu'il en soit, cette réaction purement administrative, autoritaire dénote une attitude négative, voire mesquine à l'égard d'une association communale dont l'objectif premier, faut-il le rappeler, est la défense de l'environnement et du cadre de vie dans une commune où "il fait bon vivre", en espérant toutefois que cette affirmation ne soit pas, chez certains, un vulgaire slogan électoral.

Convaincus de la valeur pédagogique de notre action, car il n'y a rien de mieux que la force de l'exemple, nous continuerons donc à déployer nos efforts en vue de conscientiser nos concitoyens au respect de l'environnement, mais nous en solliciterons d'abord la permission auprès du pouvoir communal.

Puisque tel semble être son exigence. "*Omnibus lex una*", mais alors dans tous les cas !



Bords de route nettoyés par le PPNa

Nandrin, le 22 août 2006

À Madame et Messieurs les membres du Collège échevinal de la commune de Nandrin.

Madame, Messieurs,

Dans le but louable - vous en conviendrez - de sensibiliser les habitants de nos villages au respect de l'environnement, nous avons procédé au ramassage des nombreux déchets jonchant les abords de trois routes communales ainsi qu'au placement de panneaux portant notre sigle et la mention "Bords de route nettoyés par le PPNa" afin de prolonger l'effet de conscientisation pendant quelques jours.

Ces panneaux ont été enlevés par le personnel communal en application d'une directive qu'il a reçue de votre part. Il nous revient que c'est l'absence d'autorisation de votre part qui serait à l'origine de cette directive.

C'est pourquoi, nous sollicitons officiellement l'autorisation de réitérer notre action de sensibilisation au respect de l'environnement une ou deux fois par an. Nous ne doutons pas que l'objectif pédagogique de notre opération ne vous échappe pas.

Notre intention est/était de laisser les panneaux enlevés en place pendant trois à quatre semaines, puis de les enlever afin de les réutiliser ailleurs, si nécessaire.

Dans la foulée, pourriez-vous nous restituer les panneaux qui ont été enlevés par le service communal ? Notre association, vous le savez, dispose de ressources modestes.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer; Madame, Messieurs les membres du Collège échevinal, nos salutations distinguées.

*Le secrétaire,
R. Mawet*

*Pour le Conseil d'administration du PPNa.
Le président,
A. Matriche*

Voici la réponse que nous avons reçue en date du 20 septembre dernier.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,*

Nous avons bien reçu, en son temps, votre lettre du 22 août dernier, laquelle a retenu notre meilleure attention.

Les membres de votre association, très sensibles à la qualité de notre environnement, n'auront certainement pas manqué de remarquer que des informations diverses étaient régulièrement posées sur le domaine public pour signaler des chantiers en cours, des ventes de biens, des soirées, bals et autres manifestations.

A la demande du Collège échevinal, le personnel communal a pour consigne d'enlever les signalisations qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation, laquelle est toujours exceptionnelle et limitée dans le temps.

Sur base de ces principes, notre personnel a donc procédé à l'enlèvement de vos panneaux. Ceux-ci n'étant malheureusement plus en notre possession, nous pourrions, si besoin en est, mettre à votre disposition du matériel équivalent.

Pour ce faire, nous vous invitons à prendre contact avec Monsieur Alphonse BERNARD, au n° de téléphone 085/51.94.83.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et, restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

POUR LE COLLEGE ECHEVINAL

*Le Secrétaire communal,
Alain BUKENS.*

*Le Bourgmestre,
Joseph NANDRIN.*

Chemin de campagne envahi de hautes herbes

Nous avons écrit une autre lettre à la Commune le 17 septembre concernant la tonte d'un chemin de campagne envahi de hautes herbes.

À Madame et Messieurs les membres du Collège échevinal de la commune de Nandrin.

Madame, Messieurs,

Lors d'une balade entreprise au départ du centre du village de Saint-Séverin, nous avons constaté à quel point un chemin de campagne était envahi par de très hautes herbes, obligeant les promeneurs à emprunter le bord d'un champ, heureusement déjà moissonné.

Vous serait-il possible de faire procéder à la tonte de la partie située sur le territoire de Nandrin ?

Il s'agit d'un chemin partant à l'est des "Hoùssales". Il quitte le chemin menant à la ferme château de Halledet, dans un tournant, et se dirige vers le hameau "Aux Houx". Il traverse la limite communale de Nandrin un peu avant la moitié du parcours à nettoyer.

La deuxième partie, jusqu'à la route "Aux Houx" - "Halledet" se trouve sur le territoire de la commune d'Engis que nous sollicitons pareillement.

Pouvons-nous vous rappeler notre courrier précédent du 22 août passé concernant une demande d'autorisation d'entreprendre, à l'occasion, une action "Ramassage de déchets", etc. auquel nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

D'avance nous vous remercions pour l'attention que vous accorderez à notre demande.

Avec l'espoir que les services communaux pourront encore se charger du travail sollicité, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs les membres du Collège échevinal, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration du PPNa.

*Le secrétaire,
René Mawet*

*Le président,
André Matriche*

À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse.



S.O.S., papillons en péril

Bientôt, nos jeunes enfants n'auront plus que leur imagination pour dessiner des papillons.

Le papillon, avec ses multiples couleurs, est un des sujets les plus dessinés par les enfants qui fréquentent l'école maternelle. Hélas, au train où vont les choses, il se pourrait bien que les générations futures n'aient plus de modèles vivants comme source d'inspiration.

Une étude récente du très sérieux magazine anglo-saxon "New Scientist" révèle qu'au niveau européen, plus de la moitié des espèces de papillons sont en voie de disparition et notre pays y détient un triste record avec un **recul de 75% des espèces**.

En cause, la pollution de l'air, l'utilisation des pesticides dans l'agriculture, mais surtout la forte diminution des sites qui constituent leur habitat naturel, à savoir les prairies, zones boisées et zones humides.

L'association **Natagora** est en phase d'achat d'un terrain de dix hectares à Enneilles (Durbuy). Le projet permettra de contribuer à sauvegarder l'habitat naturel de plusieurs espèces de papillons menacés et favorisera le développement des espèces survivantes.

Comme toujours dans ce genre de projet, ce sont les ressources financières qui sont insuffisantes. C'est pourquoi nous nous permettons de relayer l'appel aux dons lancé par cette association dont le compte bancaire est : 068-2140331-53. Grâce à vos dons, Natagora peut devenir propriétaire, **en votre nom**, de cet espace qui deviendra **une réserve naturelle**.

De cette façon, les dessins de papillons de nos enfants ne seront pas des images du passé à l'instar des animaux préhistoriques, mais bien un sujet vivant de notre patrimoine biologique.

Qu'est ce que l'association Natagora ?

Depuis quelque 50 ans, Natagora s'engage dans une mission vitale : enrayer la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité pour recréer les conditions d'épanouissement de la nature en équilibre avec les activités humaines. Ni doux rêveurs, ni technocrates, les scientifiques et les bénévoles qui collaborent aux projets Natagora proposent des solutions efficaces pour relever le défi de ce siècle : ***protéger la nature avant qu'elle ne nous protège plus.***

Visiter leur site : <http://www.natagora.be>

Adresse : rue du Wisconsin, 3 à 5000 Namur

Téléphone : 081/83.05.70



Environnement

Remise des "Prix Raîgne", les Lézards

Ce mercredi 18 octobre eu lieu au Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Modave la remise des "Prix Raîgne" par Natagora. Ce prix, initié par le groupe de travail "Raîgne" de Natagora, vise à récompenser des projets de sauvegarde des batraciens et des reptiles en Wallonie ainsi que de leurs habitats.

Plusieurs projets avaient été introduits parmi lesquels 3 ont été sélectionnés. Les "Lézards" ont ainsi récompensé des personnes qui ont réalisé des actions exemplaires pour sauvegarder et développer l'herpétofaune en région wallonne :

Le "**Lézard d'or**" (600 euros) revient à la **Famille Degrave** pour la création d'un réseau de mares à **Villers-le-Temple** (province de Liège).

Le "**Lézard d'argent**" (300 euros) a été attribué à **Jean Delacre** pour la gestion écologique d'une forêt privée afin de restaurer les populations de vipères à Doische (**province de Namur**)

Le "**Lézard de bronze**" (100 euros) revient à **Marc Gérard** pour la création de mares en milieu agricole - Hesbaye - en collaboration avec des agriculteurs et dans une optique éducative avec les écoles (**Othée**, province de Liège)

La remise des prix a été suivie d'une visite de terrain de la réalisation du premier lauréat (à Villers-le-Temple, Condroz liégeois).

Création d'un réseau de mares favorables à l'herpétofaune à Villers-le-Temple

Le point de départ de ces réalisations est une friche plantée de peupliers. Celle-ci, après l'élimination des peupliers, a été peu à peu restaurée par fauche tardive. **Une série de mares** (25 à 600 m²) ont été creusées là où la flore demeurait banale. Des pentes douces permettent le réchauffement rapide de la lame d'eau tandis que divers fosses plus profondes (1,2 m max.) garantissent une hauteur d'eau suffisante lors des sécheresses. Dans une zone de sources, deux cuvettes ont été aménagées dans l'espoir d'y voir se développer une population de salamandre, présente par le passé. Dans ce but, une mare forestière a également été créée. En parallèle, la gestion récurrente du site prend largement en compte l'herpétofaune (mise en tas du foin, du bois, choix de la période des travaux, création de lisières ensoleillées).

Le but premier est de développer sur ce site des populations fortes d'espèces menacées, au moins au niveau local (citons les salamandres, couleuvres, grenouilles vertes, orvets, lézards vivipares).

D'un point de vue éducatif, les parrains de ce projet ont régulièrement l'occasion de présenter le site à des groupes scolaires et aux personnes intéressées, et de les sensibiliser ainsi à la protection des milieux humides.

Les principales étapes de cette réalisation ont été : Elimination et annélation de peupliers - Plantations d'arbustes (haies et arbres isolés) - Entretien et plantation de saules têtards - Restauration et gestion de la friche par fauchage et débroussaillage (maintien d'îlots non fauchés) - Mise en tas du foin - Création de lisières ensoleillées

- Mise en lumière d'un talus - Création de trois premières mares - Sondages pour évaluer le niveau de la nappe phréatique aux différentes saisons - Elimination du réseau de drains anciens parcourant la friche - Balisage des zones de terrassement et d'étalement des terres - Creusements des mares récentes.



Intégré à un projet de restauration du maillage écologique dans le vallon, la création de cette série de mares est l'aboutissement d'une réflexion sur l'intérêt biologique d'une friche humide bordant une zone

boisée où des actions en faveur de la biodiversité sont réalisées (partie en réserve intégrale). La restauration de la peupleraie en prairie humide (combiné au creusement de deux premières mares) et la gestion récurrente du site avait déjà montré des résultats inespérés en terme d'évolution de la végétation, mais aussi de l'herpétofaune. Périodiquement, un rajeunissement partiel de certaines mares sera envisagé. Au vu de l'implication et de la motivation des enfants des auteurs du projet, la gestion de ces milieux dans un même état d'esprit semble garantie.

Le Jury a été séduit par :

- Réhabilitation d'un site à faible biodiversité (plantation de peupliers).
- Réhabilitation du maillage écologique (réseau de mares).
- Volet éducatif (groupes scolaires).



Coût et performances du chauffage au bois



DEPUIS la flambée pétrolière de l'hiver dernier, le chauffage au bois a de plus en plus la cote. Mais cet engouement mérite d'être réfléchi. Un document vient de paraître pour nous y aider. Il illustre la manière dont l'inévitable différence de coût des équipements utilisant des combustibles fossiles peut être comblée en exploitant les ressources du marché. Il détaille le prix des combustibles fossiles et de la biomasse selon différentes options d'achat. Il présente les différentes technologies disponibles en Région wallonne ainsi que les différentes normes de référence. Il propose enfin des scénarii de simulation de coûts d'installation.

Ce document utile peut être consulté ou téléchargé sur le site portail énergie de la Région wallonne : <http://www.energie.wallonie.be> ■

Notre histoire locale

"Château-Gérard"

pseudonyme de Villers-le-Temple (5)

The Life and Times of a Walloon Village, Harry Holbert Turney-High
Traduit de l'américain par A.M.

Les débuts de Château-Gérard (2)



NOUS savons peu de choses sur ce qui arriva au village pendant la période d'interrègne et d'indécision. Un noble du voisinage fait remarquer toutefois que le château dépérit. Les taxes cessèrent d'être payées avec régularité, la plupart des champs restèrent en friches, certains d'entre eux furent vendus illégalement, et les

paysans furent laissés désœuvrés sans les commandes qu'ils n'étaient pas capables d'assumer seuls, à cette époque.

L'Ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, connu aujourd'hui, et en partie au cours des siècles passés, comme l'Ordre Souverain et Militaire de Malte n'acquit pas une grande puissance dans la Principauté de Liège aussi tôt que son rival du Temple. Il dura plus longtemps, grâce à certains accidents de l'histoire. En effet, à une distance pas plus grande de Château-Gérard que Bruxelles, existe un bel hôpital moderne qui en théorie et légalement est toujours la propriété de cet ordre.

Comme les Templiers, les Hospitaliers furent principalement intéressés par la Palestine pendant la période des croisades, et ils connurent eux aussi la retraite générale des Chrétiens en 1291. Contrairement à leurs rivaux cependant, ils surent établir leur propre état ; s'emparant de l'île de Rhodes au détriment des empereurs byzantins, ils devinrent pendant des générations, en tant que Chevaliers de Rhodes puis, plus tard, de Malte, le rempart maritime de la chrétienté. Ils profitèrent de la terreur qui balaya les Templiers. Dans de nombreuses juridictions, y compris à Liège, leur nombre s'accrut lorsque les Templiers survivants furent autorisés à se joindre aux Hospitaliers. Ils héritèrent, aussi, de la plus grande partie des propriétés de l'Ordre du Temple ; et de celles-ci, ils placèrent Vaillampont, à Thines près de Nivelles, ainsi que le manoir conventuel de Château-Gérard sous le commandement de Chantraine.

On ignore comment les seigneurs de Chantraine, toujours absents, gouvernèrent Château-Gérard. On sait toutefois que le couvent devint rapidement une maison (religieuse NDT) quasi indépendante avec sa propre petite garnison. Elle ne peut avoir été considérée comme un centre très important en ces temps-là, car un document rapporte qu'elle était parfois gouvernée par un chevalier laïque - souvent même marié - et non un moine profès (qui a prononcé ses vœux NDT). Autant dire qu'elle était gouvernée par un officier de réserve plutôt que par un officier d'active. Cependant, vers 1503, et probablement plus tôt, la maison (religieuse NDT) était devenue indépendante de Chantraine, étant donné que l'on sait que le Grand Prieur de France approuva en 1429 la séparation de Château-Gérard et Chantraine, séparation qui devint obligatoire dès 1503. Aussi, le village, qui était

une possession mineure sous les premiers commandeurs hospitaliers, acquit bientôt, à nouveau, une certaine importance.

Il y a une certaine contradiction ici, car des documents à Malte signalent que Château-Gérard fut élevé à la dignité de bailliage¹ de l'Ordre en 1370, même si la liste des baillis ne commence pas avant 1504. Cette liste est reproduite textuellement pour son intérêt historique. Seul le nom du fougueux bailli qui reconstruisit l'église de la paroisse est déguisé :

1. Chevalier Guillaume de Ruyt, élu en 1504.
2. Chevalier Jan de Hestrus, en 1509.
3. Chevalier Cornil de Hambourg, en 1512.
4. Chevalier Christophe de Quatreliques, en 1520.
5. Chevalier Antoine de Veres, en 1524.
6. Chevalier Jacques d'Apremont de Nanteuil, en 1545. À sa mort, deux frères, Jacques de Roussi et Nicolas de Seure, revendiquèrent le titre de commandeur et se soumirent au jugement du Prince-Évêque Gérard de Groesbeck. Le Souverain se déclara incompetent et transmit l'affaire à la cour du Grand Maître de l'Ordre, nommant son propre bailli dans le Condroz, Otton de Brialmont, comme administrateur jusqu'à la décision de la Cour de Malte. Le Grand Maître et le Sénat des Grandes Croix déboutèrent les deux contestants et désignèrent le cousin de l'un d'entre eux,
7. Michel de Seure, en charge dès 1566.
8. Chevalier Léonard de Pontarlier, en 1573.
9. Chevalier François de Bryon, en 1586.
10. Chevalier Claude de Noël Conardin, en 1587. Ce fut la personne la plus aimée qui gouverna Château-Gérard ; en sa mémoire une pierre fut placée dans l'église en 1609.
11. Chevalier Charles de Gaillarbois, en 1610.
12. Chevalier Charles le Picart de Sevigny, en 1614
13. Chevalier Charles de la Fontaine, en 1628. Il fut la personne la plus célèbre qui vécut dans la commune ; il fut un des plus grands amiraux de Malte à combattre les Turcs.
14. Chevalier Nicolas de Paris-Boissy, en 1654, aussi bailli de Morée.
15. Chevalier Antoine Lefort de Bonnebosse, en 1659.
16. Chevalier François Signoret de la Borde, en 1666.
17. Chevalier Balthazard de Crevant d'Humières, en 1684.
18. Chevalier de Chambly Monthenault, en 1692.
19. Chevalier Alexandre Chambon d'Arbouville, en 1708.
20. Chevalier Henri Perrot de Saint-Dié, en 1717.
21. Chevalier Bernard d'Avernes du Bocage, en 1737.

22. Chevalier de Barneville, en 1756, qui reconstruisit l'église de la paroisse.
23. Chevalier N-, en 1772.
24. Chevalier de Barneville, à nouveau, en 1779.
25. Chevalier de Vaugelin, en 1787, le dernier chevalier de Malte qui gouverna Château-Gérard, chassé par la Révolution Française.

Si les Hospitaliers avaient maintenu leur situation à Château-Gérard, on peut imaginer que les paysans feraient preuve d'un autre tempérament aujourd'hui : soit celui de serfs accablés ou de démocrates post-révolutionnaires en mal de compensation. La démocratie devait atteindre la commune, comme le firent la confiance en soi et l'indépendance d'esprit, plus que chez les autres Liégeois, même chez les autres Condrusiens.

À Château-Gérard, comme ailleurs, il y avait une classe de paysans dont le statut était proche de celui de l'homme libre. Ces hommes, aux yeux de la loi des *cerocensuales*² exploitaient leur terre en échange de redevances dérisoires. Certains de ces hommes étaient des descendants des hommes des temps anciens qui avaient volontairement renoncé à une part de leur liberté pour la protection du seigneur du manoir. D'autres, tels ces anciens serfs, dont on sait qu'ils avaient cherché la protection des Templiers après *manumission*³ auprès d'autres manoirs, devinrent des *cerocensuales* par la suite. Aussi, une classe moyenne se forma de facto autour du château "en servitude plus libre que la liberté même" (NDT : en français dans le texte). La maison des Templiers rassemblait aussi autour d'elle une classe de clients qui n'étaient redevables d'aucune obligation. Beaucoup d'entre eux étaient des hommes attirés par les opportunités militaires offertes en servant sous les ordres des chevaliers, et beaucoup de ces soldats demeurèrent auprès de leurs moines officiers après leur temps de guerre pour devenir des fermiers libres, des commerçants ou artisans, mais pas des mendiants.

La relation entre le commandeur et ses serfs n'était pas celle d'un propriétaire avec ses locataires. L'Ordre des Templiers ne dépendait pas, contrairement aux barons et comtes séculiers, de ce manoir pour la totalité de ses revenus qu'il ne dépensait pas, comme ces derniers, dans des entreprises politiques éloignées, des guerres à l'étranger, dans des modes de vie somptueux, et pour doter leurs filles. Le commandeur était un maître permanent et un conseiller

qu'on pouvait toujours rencontrer, un protecteur patriarcal qui, en tant que représentant local de saint Pierre, ne pouvait être intimidé par un quelconque potentat local ou envahi et attaqué en toute sécurité même par une brute redoutable comme Guillaume de la Marck, de Lognes. Il était son propre justicier⁴ ; et sa justice seigneuriale, tout en étant exigeante, était raisonnable et équitable.

Telle était la situation dont héritèrent les Hospitaliers ; et ils accordèrent même plus de liberté.

L'existence de Château-Gérard en tant que capitale provinciale des Hospitaliers fut, en fait, brève bien que longue en théorie. Leurs guerres navales continuelles en méditerranée concentraient leur attention ailleurs ; aussi, même si des revenus importants provenaient de chacune de leurs vastes possessions en Europe occidentale, ils tendaient de plus en plus à laisser les manoirs particuliers gérer leurs propres affaires. Les maisons, telles que la nôtre étaient considérées de plus en plus comme des endroits où les chevaliers qui s'étaient couverts de gloire contre les Turcs pouvaient se retirer pour y couler paisiblement leurs derniers jours, avec leur frère le plus vaillant portant le titre de prieur, commandeur ou bailli.

Vers 1440, le Commandeur avait délégué le gouvernement effectif de la communauté à des laïcs – un maire et un collège d'échevins. Alors que les Hospitaliers veillaient à ce que le maire fût issu de la petite noblesse la plus raffinée de l'endroit, ils permettaient l'élection libre des échevins parmi les bourgeois et fermiers libres. Quelques années plus tard, le couvent déléguait même la collecte des redevances du manoir ; et les archives montrent que le Commandeur intervenait souvent, non pas pour soutirer davantage de la communauté, mais pour adoucir la sévérité consciencieuse du maire ou des échevins. Aussi, quand la Révolution Française se produisit, les gens de Château-Gérard eurent plutôt seulement des raisons idéologiques que de véritables raisons pour y adhérer. Ils connaissaient la liberté et l'indépendance rurales depuis des siècles, bien avant qu'elles ne s'imposent ailleurs.

De nos jours, le château n'est plus le centre intellectuel administratif et religieux de la communauté, même si d'un point de vue architectural, il domine le village, et, si historiquement parlant,

il constitue une tradition émotionnelle pour les paysans.

Voici comment le village est décrit en 1743 dans "Les Délices du Pays de Liège" (NBT : en français dans le texte), à l'aube de l'effondrement final de l'ancien modèle de contrôle social.

"Le château est situé à l'extrémité d'un rocher quasi aride, impressionnant par sa puissance et illustre par la renommée dont il jouit depuis plusieurs siècles.

Une vaste cour inférieure destinée à l'usage d'un fermier entoure tous les communs et dépendances qui lui permettent d'y vivre très à l'aise. De là, on atteint une autre cour dans laquelle se trouve le donjon. C'est une bâtisse épaisse, de forme carrée, construite solidement et flanquée de quatre tours. Elles entourent une cour spacieuse et très agréable par laquelle on pénètre dans plusieurs grandes salles magnifiques qui constituent, avec la cuisine, le rez-de-chaussée. Les appartements de l'étage sont pourvus d'innombrables détails raffinés, en particulier ceux qui ravissent le regard, et bien que quelque peu écrasants, restent quand même plaisants. Il suffit de quelques pas pour pénétrer dans une très jolie chapelle se trouvant dans la même enceinte. On notera la grille en fer artistiquement ouvragée qui ferme le sanctuaire. Bien que d'un goût à l'ancienne, la chapelle possède malgré tout un air de grandeur que l'on ne trouve pas dans maintes églises somptueuses. On a tellement fait de nombreuses dotations à cette chapelle que la messe peut y être célébrée trois fois par semaine."

NDT : La cour inférieure avec la maison du fermier et ses dépendances existent en grande partie encore maintenant telles que décrites dans le texte ci-dessus. La chapelle et la plus grande partie du donjon avec ses splendides salles furent détruites par la Révolution.

L'auteur des "Délices" poursuit alors en décrivant le joli village et les châteaux de moindre importance, tous anciennes dépendances des Templiers.

La commanderie connut des crises et agitations sociales en 1790 lorsque la Révolution Française déferla par-dessus les frontières de la Principauté de Liège. L'Ordre de Malte fut dépossédé de ses biens

en France et il ne pouvait attendre un traitement différent lorsque la France annexa Liège. Le manoir de Château-Gérard fut confisqué ; mais bien que la Révolution était sensée établir l'égalité, les terres ne furent pas divisées parmi les paysans. Au lieu de cela, après l'adjudication de 1798, elles allèrent à la classe moyenne prospère, qui put acheter des propriétés de valeur à bon compte. Lorsque le Royaume de Belgique fut fondé, plus d'une famille, dont la fortune s'était constituée de cette manière, se déclara de la petite noblesse et fut acceptée comme telle ; et plus d'une d'entre elles retomba dans la paysannerie locale.

Château-Gérard est principalement habité par une paysannerie discrète, laborieuse et portée au commerce. Les gens sont accueillants, d'une manière digne et mesurée, l'hospitalité grandissant avec le niveau social jusqu'à une attitude de vraie *noblesse oblige* (NDT : en français dans le texte). Ils sont généralement attachés à leur religion ; même ceux qui vont rarement à l'église ne toléreront pas la moindre offense envers le catholicisme traditionnel. Cependant, ils ne font preuve d'aucun fanatisme en religion, comme d'ailleurs en toute chose. Ce sont des gens cléments, toutes classes confondues, et très sociables lorsqu'ils sont traités avec respect, mais fiers et combatifs si d'aucuns les humilient ou essayent de les obliger à faire quoi que ce soit. Leur dignité inclut un sens de l'honneur qui rendrait fiers leurs supérieurs féodaux dans les ordres de chevalerie ; ils respectent leur parole scrupuleusement et exigent que vous respectiez la vôtre. Aussi doux qu'ils puissent être, ils peuvent être capables d'actions féroces lorsque leurs précieuses libertés sont menacées, comme plus d'un tyran étranger l'a découvert, et cela il n'y a pas tellement d'années.

À suivre...

¹ Bailliage (n. m. = bailli) : officier d'épée ou de robe qui rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur. Aussi : circonscription d'un bailli.

² Cerocensuales : paysan devant payer une redevance en chandelles.

³ Manumission : terme de droit féodal. Acte par lequel un maître affranchit un esclave ou un serf.

⁴ Justicier : seigneur qui avait le droit d'exercer la justice.



